

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE DU ROUVRAY

02.32.95.83.83 – 02.32.95.83.80

MARCHE PUBLIC DE SERVICES A BONS DE COMMANDE ET A PRIX
UNITAIRES

Objet du marché

GROUPEMENT DE COMMANDES
VILLE DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ET
CAISSE DES ECOLES LOCATION ET
ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET
DE LINGE

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n°2 :

RESERVE AUX ENTREPRISES ADAPTEES ET AUX
ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE
TRAVAIL

*(Toutes les pages du présent Acte d'Engagement
doivent être impérativement paraphées par le candidat)*

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES

1.1 – Personne publique contractante :

Groupement de commande : VILLE DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / CAISSE DES ECOLES

Ville de Saint Etienne du Rouvray
Département des restaurants municipaux
Place de la libération
BP 458
76806 Saint Etienne du Rouvray

1.2 – Le comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Principal
Avenue Jean Jaures
76 300 Sotteville-lès-Rouen

1.4 – personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. le Maire de la Ville de St Etienne du Rouvray

1.5.- Ordonnateur

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

1.6 Contractant(s)

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant en mon nom personnel

Agissant, en qualité de représentant légal de la société :

Domicilé à ou dont le siège social est à (adresse complète) :

-
-
-

Inscrite au registre des métiers de :

Inscrite au registre de commerce de :

N° SIRET :

N° APE :

Téléphone :

Fax :

Email :

Forme juridique :

Titulaire unique

Mandataire solidaire du groupement solidaire *

Mandataire solidaire du groupement conjoint*

**Fournir les renseignements de l'annexe 2 de tous les co-traitants*

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
Et après avoir établi la (les) déclaration (s) prévue(s) aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter le marché dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 120 Jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de Consultation.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent acte d'engagement est relatif à un marché de fourniture de bavettes, de leur entretien, de leur ramassage et de leur livraison ainsi que l'entretien du linge des écoles pour La ville et de la ville de Saint Etienne du Rouvray.

ARTICLE 3 – PROCEDURE

Le présent marché est lancé selon la procédure adaptée (Art 28 du CMP).

Il suit les dispositions de l'article 77-I du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

ARTICLE 4 – DÉLAIS DE VALIDITE DU MARCHÉ

La période initiale du marché court à compter de sa notification au titulaire pour une durée de douze mois.

A l'issue de la période initiale, il est renouvelable par périodes de 12 mois, par reconduction expresse, sans toutefois que sa durée totale puisse excéder trois ans.

Le pouvoir adjudicateur signifiera au titulaire la reconduction de son marché par lettre recommandée avec accusé réception, au plus tard 4 mois avant la date anniversaire du contrat.

La non-reconduction du marché ne donnera pas lieu à indemnisation.

ARTICLE 5 – PIÈCES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont énumérées au CCAP.

ARTICLE 6 – INSERTION PAR L'ECONOMIE

Sans objet.

ARTICLE 7 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

ARTICLE 8 - PRIX DU MARCHÉ

8.1 Montant du marché

le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum et un maximum définis ci-après :

Lot	Désignation	Montant en euros (HT)	
		Minimum	Maximum
2	entretien et location du linge des écoles pour la ville de Saint Etienne du Rouvray (Lot réservé pour un CAT)	13 000	30 000

les montants seront identiques pour la période de reconduction du marché.
Aucune variante ni option n'est autorisée.

8.2 Modalités de variation des prix

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

8.3 Montant sous-traité

L'annexe n° 1 du présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

MONTANT	H.T.	T.V.A	T.T.C.

Montant T.T.C. (en lettres).du total

8.4 – Avance

- Je renonce au bénéfice de l'avance**
- Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance

Le bénéficiaire de l'avance est informé que le pouvoir adjudicateur demande la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance . NB. Conformément à l'article 105 du CMP les deux parties peuvent d'un commun accord substituer à la constitution d'une garantie à première demande celle d'une caution personnelle et solidaire.

Article 8.5 Délai de paiement

Le délai maximum de paiement est de 45 jours à compter de la date de réception de la facture ou situation. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

Article 8.6 – Compte à créditer

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Prestations concernées	Désignation de l'entreprise	Désignation du compte à créditer
..... ...	Nom de l'Entreprise Raison Sociale	Etablissement (libellé en toutes lettres) Adresse..... Titulaire du compte Numéro de compte.....

Toutefois le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement et aux co-traitants en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

- Pour l'entreprise,
 Pour l'entreprise mandataire solidaire du groupement *,

Le représentant légal,
Mention manuscrite « **Lu et Approuvé** » :

Le :

Cachet et signature de l'entreprise

Pour le **mandataire solidaire** * :

- soit le mandataire solidaire est habilité par les membres du groupement, à signer le marché en leur(s) nom(s).
- soit le mandataire solidaire n'est habilité par les membres du groupement à signer le CCAP en leurs nom(s) et dans ce cas, les membres du groupement signent **l'annexe 3** du présent marché.

Article 10 - Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A SAINT ETIENNE DU ROUVRAY , Le

Le pouvoir adjudicateur représenté par MONSIEUR LE MAIRE DE SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY.

ARTICLE 11 - DATE DE NOTIFICATION

Le présent marché a été notifié au titulaire en date du :
(date de l'accusé de réception à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise du marché contre récépissé, le titulaire du marché atteste avoir obtenu la notification de son marché en date du :

Le représentant légal,

A

Le

Cachet et signature de l'entreprise

Article 12 Exemple unique

Exemplaire unique pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché.

la totalité du bon de commande n°afférent au marché.
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....
.....

la partie des prestations évaluées à (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....

et devant être exécutées par

en qualité de co-traitant Sous-traitant

A Saint Etienne du Rouvray, le

Cachet et Signature du pouvoir adjudicateur

ANNEXE N° 1 - Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement

Le présent document doit être reproduit autant de fois qu'il existe d'entreprises sous-traitantes pour le marché

MARCHÉ

- ◆ Titulaire :
- ◆ Objet :
- ◆ Montant :

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- ◆ Nature :
- ◆ Montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

- ◆ Nom, raison ou dénomination sociale :
- ◆ Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- ◆ N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- ◆ N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
(remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce" par "répertoire des métiers")
- ◆ Adresse :
- ◆ Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte)(ou joindre un RIB)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- ◆ Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- ◆ Date (ou mois) d'établissement des prix :
- ◆ Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

MAITRISE D'ŒUVRE : Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray

PERSONNE HABILITÉE A DONNER DES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ART 109 CMP :

Monsieur le Maire de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

ORDONNATEUR : Monsieur le MAIRE DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS : Monsieur le TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Signé le :
L'Entrepreneur

Signé le :
Le Mandataire (en cas de GME)

Accepté le :
Le Représentant légal du Pouvoir adjudicateur

ANNEXE 3 AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A signer par tous les membres du groupement dès lors qu'ils n'ont pas donné compétence de signature au mandataire solidaire :

Raison sociale	Adresse	Représentant légal	Cachet et Signature des co-traitants